

DÉLIBÉRATION CM-2022-035

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoint, Mme Gaultier, M. Martin, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Busserez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Chalvignac et M. Fiault,

Avaient donné pouvoir :

Mme Le Guilloux à M. Lombard, Mme Dussous à M. de Bourrousse, Mme Borias à M. Thiémonge, Mme Miel à M. Fiault et M. Ageitos à Mme Chalvignac.

Était absent non représenté :

Mme Ratti, M. Drougard et Mme Bernard.

DÉLIBÉRATION CM-2022-035

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le décret 2021-1892 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins de la collectivité.

Après avis du Comité technique recueilli le 1^{er} avril 2022,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 31 mars 2022,

Sur proposition de M. Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 4 avril 2022 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE MEDICO-SOCIAL	13	13
Auxiliaires de puériculture	13	13
Auxiliaires de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	0	9
Auxiliaires de puériculture de classe normale	9	0
Auxiliaires de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	0	4
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	4	0
FILIERE ANIMATION	8	8
Adjoint d'animation - C -	8	8
Adjoint d'animation à temps non complet	0	12
Adjoint technique à temps complet	8	0
TOTAL	21	21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20220404-CM-2022-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022
Affichage : 07/04/2022

Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse